

Département de Saône-et-Loire  
**Commune de LA ROCHE VINEUSE**

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024**

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 18
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 12 décembre 2024.

Date de publication : 20 décembre 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

**Présents :** MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Bernard FAVRE, Bernard COTTIN, Benoît MEILHAC, Willy BONFY, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Corinne MERLIN, Sophie DUMONTEL, Marie-France AULAS, Virginie THIVENT, Laure SEYDOUX, Sonia BLONDEAU.

**Excusé(es) :** M. Fabrice THERVILLE

**Absent(s) :** Néant.

**Secrétaire de séance :** M. Dominique JOBARD.

**Objet :** 2024/1812/076 – *Demande de subvention au conseil Départemental pour les travaux dans des bâtiments nécessaires au maintien des services à la population.*

Monsieur le Maire fait savoir que des travaux sont nécessaires dans les salles mises à dispositions des associations. M. Willy BONFY fait un point sur les travaux prévus : travaux de rafraîchissement et reprise de l'électricité pour les différentes salles, puis reprise d'infiltrations dans la toiture et pose d'une VMC pour la salle sur le fil. Il explique également que l'étude prévoit la mise en accessibilité de la salle « Colline de Montceau ». Le montant des travaux s'élève à 88 800.00€ TTC soit 74 000.00 € HT.

M. le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département dans le cadre de l'appel à projet 2025 (volet 1- Fiche 1.11).

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De solliciter, à ce titre, la subvention suivante : L'Appel à projet 2025 (volet 1 – Fiche 1.11) du Département de Saône-et-Loire,
  - Coût prévisionnel de l'opération :
  - HT            74 000.00 €
  - TVA            14 800.00 €
  - **TTC            88 800.00 €**
- D'autoriser le Maire à :
  - Signer la demande de subvention et les pièces du dossier,
  - Signer les conventions afférentes ;
  - Solliciter les arrêtés attributifs de subvention ;
  - Signer tout acte et document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme  
Le 23 décembre 2024,  
Le Maire, Robert LUQUET

